

**SCHEMA ORGANISATIONNEL COVID-19
RENTREE SCOLAIRE 2020
Collège Charles Fauqueux de Beauvais**

Face à l'épidémie de coronavirus, nous devons assurer le respect des règles sanitaires tout en accueillant à nouveau des élèves au sein du collège.

La situation est inédite et nous devons rester mobilisés et engagés pour :

- Préserver la santé de tous, dans le respect des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement,
- Garantir la sûreté des élèves et personnels en toutes circonstances,
- Réaliser les activités nécessaires au fonctionnement de notre collège en toute sécurité.

Au vu des contraintes sanitaires, le principe d'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce dispositif s'applique conformément au protocole sanitaire national « Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires » du 19/08/2020 et pourra évoluer en fonction de celui-ci.



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

TABLE DES MATIERES

1- Mesures d'ordre général valables dans l'ensemble du collège ...	3
2- La formation, l'information et la communication	3
3- Port des masques	4
4- Lavage des mains.....	4
5- Accès au collège	5
6- Cour de récréation.....	5
7- Espaces communs aux adultes	6
8- Lieux occupés par les élèves et les personnels	6
9- Bureaux de la vie scolaire et infirmerie	6
10- Ascenseur.....	6
11- Annexe 1 : PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES	7
12- Annexe 2 : COMMENT SE LAVER LES MAINS ?	8

1- Mesures d'ordre général valables dans l'ensemble du collège

Les mesures ci-dessous sont valables dans tous les lieux du collège :

- Respect de la règle de distance de 1m minimum, lorsque cela est possible. Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Lavage des mains très régulièrement dans la journée pour tout élève et adulte présent au collège (voir paragraphe [3- Lavage des mains](#)).

Les agents approvisionnent tous les matins, avant l'ouverture du collège, les distributeurs de savon ou gel hydroalcoolique et de papier. Toutefois, merci de signaler immédiatement à M. MERLOT, Mme WEIS, Mme ASLAMATZIDIS tout distributeur de savon et/ ou gel hydroalcoolique vide ainsi que tout manque (spray vide, etc.) pour qu'ils puissent agir en conséquence.

2- La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, le collège établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

a) Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

b) Les parents

Ils sont **informés clairement** :

- o des conditions de fonctionnement du collège et de l'évolution des mesures prises ;
- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- o de l'organisation de la demi-pension.

c) Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

3- Port des masques

a) Les personnels

- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour information :

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements, des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans le collège.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de l'Oise fournit des masques aux personnels d'entretien et de restauration.

b) Les élèves

- Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : **pour les collégiens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.** Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.
- **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.** Toutefois, le Ministère et le Département dotent chaque collège en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves, et notamment à ceux qui n'en disposeraient pas.

4- Lavage des mains

• Généralités :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon, en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est proposée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans le collège ;
- o avant chaque repas ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o à la sortie du collège.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

• Accès aux toilettes élèves :

- L'accès se fait par la cour sous la surveillance d'un assistant d'éducation, qui régule le flux d'élèves.
 - Toilettes filles avec du papier et du savon accessibles. Le lavage des mains est obligatoire avant la sortie.
 - Toilettes garçons avec du papier et du savon accessibles. Le lavage des mains est obligatoire avant la sortie.
- des affichettes de prévention sont placardées en divers endroits des toilettes.
- la désinfection des lavabos et toilettes utilisés est réalisée quatre fois par jour par un agent d'entretien.

- Sur la porte de chaque espace désinfecté, une fiche de nettoyage précise toutes les surfaces traitées chaque jour et quel agent a été responsable de la désinfection. Ainsi, un suivi quotidien peut être assuré.
- **Accès aux toilettes adultes :**
Les toilettes adultes seront soumises aux mêmes règles de désinfection.

5- Accès au collège :

- Seuls les élèves ne présentant aucun symptôme sont accueillis dans l'enceinte scolaire. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les enfants ayant été testés positivement au SARS-COV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent le Principal. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- Les élèves entrent et sortent par la grille « élèves » aux horaires du collège. A hauteur de la loge, sont disposées deux tables avec gel hydroalcoolique, masques pour ceux qui n'en ont pas. Ils se rendent ensuite dans la cour, encadrés par des assistants d'éducation.
- Le registre d'accueil se trouve à l'extérieur de la loge. Le visiteur le remplit avec son propre stylo. En cas de besoin, des stylos neufs sont à disposition. Un flacon de gel hydroalcoolique est aussi à disposition.
- Les parents d'élèves se présentant sont accueillis à l'extérieur de la loge. Ils ne peuvent pénétrer dans le collège, sauf exception. Dans ce cas, ils se lavent les mains, doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.
- L'entrée dans la loge est limitée aux motifs impérieux. La loge est entretenue par l'agent d'accueil.
- L'accès des personnels s'effectue côté parking « professeurs ». L'agent d'accueil est responsable de l'ouverture du portail. Il ne faut pas manipuler le digicode.
- La direction met à disposition du gel hydroalcoolique et des masques pour ceux qui n'en ont pas.

6- Cour de récréation

- La cour de récréation est délimitée en quatre zones : 1 zone dans la cour intermédiaire (niveau 6^{ème}), 1 zone dans la cour de récréation principale aux abords des ateliers (niveau 5^{ème}), 1 zone dans la cour de récréation principale aux abords du préau (niveau 4^{ème}) , 1 zone sur le terrain de basket (niveau 3^{ème}). Toutes les dispositions nécessaires seront prises en cas d'intempéries.
- A leur arrivée au collège et pendant les récréations, les élèves se rendent dans leur zone, encadrés par la vie scolaire. Aucun élève ne reste dans les couloirs : les élèves sont soit en classe soit dans la cour avec respect de la distanciation.

7- Espaces communs aux adultes :

Les espaces communs des adultes, nettoyés 3 fois par jour sont :

- Le couloir de l'administration et ses toilettes. Aucun élève n'est admis dans ce couloir, sauf exception et/ou pour un enfant malade qui transitera par la vie scolaire pour se rendre à l'infirmerie.
- La restauration scolaire fonctionne, avec un protocole adapté et est organisée en 2 services : 12h30-13h00 et 13h10-13h40. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

8- Lieux occupés par les élèves et les personnels :

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée

des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures. Les agents se chargent de l'aération le matin avant l'arrivée des élèves et lors du nettoyage. Les personnels responsables d'une salle se chargent de l'aération lors des récréations et de la pause méridienne.

- Un flacon de gel hydroalcoolique à pompe est disponible dans chaque salle. Une boîte de lingettes désinfectantes et/ ou un spray virucide (norme EN 14 476) est à disposition sur le bureau et permet aux enseignants de désinfecter l'ordinateur, le clavier, les marqueurs et la télécommande entre autres.
- Pour la pratique de l'EPS, les élèves ôtent leur masque pour certaines activités. Une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et /ou au respect de la distanciation.

9- Bureaux de la vie scolaire et infirmerie :

- L'accès à l'infirmerie est limité à toute personne malade. Dans le cas où un collégien doit quitter le collège :
 - a) Si l'enfant peut se déplacer, accompagné d'un personnel, il peut rejoindre son responsable légal à l'accueil, en passant par l'extérieur du bâtiment.
 - b) Si l'enfant ne peut se déplacer, les services d'urgence sont contactés.
- Dans le cas où des responsables légaux sont tenus de venir récupérer l'enfant, ils s'enregistrent à l'accueil et attendent que leur enfant les rejoigne, accompagné d'un personnel. Le parent signe le cahier de décharge.

10- Ascenseur

- L'utilisation de l'ascenseur est réservée aux cas absolument nécessaires. Au maximum un élève et un adulte peuvent être présents dans l'ascenseur en respectant la distanciation.
- La désinfection de l'ascenseur et boutons d'appels est également réalisée deux fois par jour, voire plus en cas d'utilisation.

11- [Annexe 1 : Protégeons-nous les uns les autres](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Éviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire**

[DOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000**
(appel gratuit)

12- Annexe 2 : COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)

0 800 130 000
(toll-free)

M-0378-001-2020 - 27 mars 2020



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE